



FOUNEX, LE 27 NOVEMBRE 2013/CL/10.01

**COMMUNE DE FOUNEX**  
**MUNICIPALITE**

**AFFAIRE TRAITEE PAR M. JEAN-PIERRE DEBLUË - MUNICIPAL**

**PREAVIS MUNICIPAL N° 38/2011-2016**

**concernant une demande de crédit, d'un montant  
de CHF 275'000.00 TTC, nécessaire à la réalisation des mesures d'aménagement  
pour les transports publics dans le hameau de Châtaigneriaz**

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Introduction et contexte**

Le présent préavis fait suite au préavis accepté l'année dernière concernant la réalisation d'aménagement 2012 en faveur des transports publics régionaux. L'ensemble des mesures présentées à cette occasion ont été réalisées. Seul un arrêt à Châtaigneriaz a été aménagé de manière provisoire. Son aménagement définitif, combiné avec l'adaptation du dispositif de modération, constitue l'objet du présent préavis.

Pour mémoire, l'implantation d'un arrêt à Châtaigneriaz pour la ligne de bus TPN 813 Chavannes-des-Bois-Coppet-Crassier s'inscrit dans le cadre du programme régional de réorganisation des transports publics 2011-2015. Le Conseil régional du district de Nyon pilote la réalisation des mesures constructives nécessaires à la mise en œuvre de ce programme dont la première étape s'est concrétisée au dernier changement d'horaires le 9 décembre 2012.

N'ayant pas vocation à assurer seul la maîtrise d'ouvrage lors de leur construction, le Conseil régional en assumera une co-maîtrise en collaboration avec notre Municipalité qui demeure bien sûr la requérante auprès des instances cantonales en ce qui concerne les dossiers de mise à l'enquête publique ou de consultation. Comme pour les aménagements déjà réalisés, les questions organisationnelles seront réglées par voie de convention entre la Municipalité et le Conseil régional.

Le financement respecte la teneur du préavis régional n° 60-10 qui définit une clé de répartition entre la région et la commune territoriale. La part régionale est financée par un fonds de solidarité régional destiné au programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015. La participation financière de notre commune à ce programme est calculée au prorata du nombre d'habitants, ce qui représente une participation annuelle de CHF 31.00 par habitant et par an pour les cinq années de mise en place du programme TP. Cette participation a déjà été acceptée par notre Conseil communal.

## Motivations

A l'échelle de notre commune, la mise en œuvre du programme en faveur des transports publics consiste en l'amélioration de quelques points du réseau et la création, modification ou amélioration d'un certain nombre d'arrêts de bus.

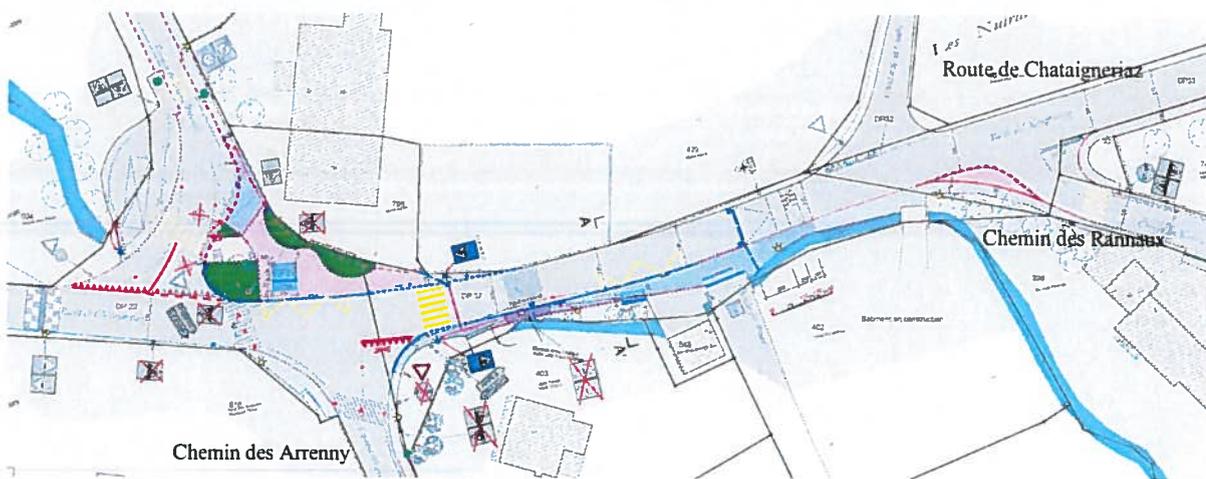
Pour une bonne compréhension de la problématique, il ne faut pas perdre de vue que c'est l'addition des améliorations sur l'ensemble de la ligne et du réseau qui permet le succès de l'opération. Il est dès lors important, en considérant les montants à investir, de se souvenir qu'il s'agit d'un effort commun supporté par l'ensemble des communes du district.

L'offre et la qualité des transports publics s'en verront progressivement et considérablement améliorées, au bénéfice direct de nos concitoyennes et concitoyens. Il faut rappeler ici que les réalisations sur l'ensemble du district sont prévues en plusieurs étapes de 2012 à 2015.

En amont de la procédure d'examen préalable, le Conseil régional a travaillé de concert avec les services de l'Etat (Service des routes et Service de la mobilité) ainsi qu'avec plusieurs organismes concernés (TPN, Association transports publics accessibles, etc.).

## Description du projet

Pour s'adapter au nouvel itinéraire de la ligne TPN 10.813, il convient d'aménager un nouvel arrêt de bus, d'adapter un seuil de ralentissement et la géométrie d'un îlot. Au niveau du carrefour entre la route de Châtaigneriaz et la rue du Vieux-Pressoir, le projet apporte une plus-value en proposant la réalisation d'une placette piétonne. Le projet est intégralement situé en localité. Des aménagements provisoires ont d'ores et déjà été réalisés afin d'assurer une fonctionnalité minimale pour la mise en place du nouveau réseau en décembre 2012.



Plan des aménagements, bureau Bovard&Nickl

Actuellement, il peut arriver exceptionnellement que les bus montant et descendant se croisent dans ce secteur en fonction de leur retard respectif, particulièrement aux heures de pointe. Cette situation, pouvant entraîner des difficultés pour la circulation, ne devrait plus se produire lorsque l'horaire de la ligne pourra être retendu après la réalisation des mesures de priorisation sur la jonction autoroutière (l'horaire comprend actuellement environ 10 minutes de marge pour tenir compte des retards aux heures de pointe). Cette adaptation de l'horaire devrait également être décisive pour pouvoir assurer une correspondance à Crassier avec la ligne TPN 810 Nyon-La Rippe.

## Aspects financiers

Pour rappel, la réorganisation des transports publics régionaux bénéficie de la participation financière du Conseil régional à travers un fonds de CHF 13,5 millions affecté aux TP. Cette participation au financement des études et des aménagements d'infrastructures se fait selon une clé de répartition basée sur la différenciation des mesures de confort local (p. ex. prolongement de trottoir, création d'un abri de bus, etc.) et des mesures nécessaires au passage des bus régionaux.

Ainsi, la mesure d'infrastructure d'intérêt régional est prise en charge à hauteur de 75 % par le Conseil régional et de 25 % par la commune territoriale. Cette dernière devra par contre prendre en charge l'entier de la mesure qui est strictement d'intérêt local.

La participation de chaque partenaire sera formalisée par voie de convention. La commune doit toutefois demander la totalité des crédits, la participation du Conseil régional pouvant être considérée comme une subvention.

Libellé	Montant total HT	Intérêt régional	% sur total	Part du fonds TP	% sur total
Travaux de génie civil arrêt+îlot	150'000.00	96'000.00	64.00%	72'000.00	48.00%
Marquage+signalisation verticale	9'000.00	9'000.00	100.00%	6'750.00	75.00%
Adaptation de l'éclairage public	10'000.00	5'000.00	50.00%	3'750.00	37.50%
Réalisation de deux abribus	25'000.00	0.00	0.00%	0.00	0.00%
Barrière de sécurité pour rivière	5'000.00	0.00	0.00%	0.00	0.00%
Travaux paysagers et plantations	10'000.00	0.00	0.00%	0.00	0.00%
Honoraires pour direction travaux	20'500.00	13'120.00	64.00%	9'840.00	48.00%
Relevés géométriques	2'000.00	1'280.00	64.00%	960.00	48.00%
<i>Sous-total</i>	<i>231'500.00</i>	<i>124'400.00</i>	<i>53.74%</i>	<i>93'300.00</i>	<i>40.30%</i>
Divers et imprévus	20'350.00	10'935.38	53.74%	8'201.53	40.30%
Total H.T.	251'850.00	135'335.38	53.74%	101'501.53	40.30%
T.V.A. 8%	20'150.00	10'826.83	53.73%	8'120.12	40.30%
Total travaux TTC	272'000.00	146'162.21	53.74%	109'621.66	40.30%
Frais communication (1%)	2'720.00	1'461.62	53.74%	1'096.22	40.30%
<b>Grand total</b>	<b>274'720.00</b>	<b>147'623.83</b>	<b>53.74%</b>	<b>110'717.87</b>	<b>40.30%</b>
<b>Arrondi</b>	<b>275'000.00</b>			<b>111'000.00</b>	

Sur la base des soumissions rentrées, le montant total des travaux s'élève à CHF 275'000.00 TTC. La part du fonds régional s'élève à 111'000.00 TTC (40.3%). La part de la commune de Founex se monte donc à 164'000.- TTC (59.7%). Les frais de communication (panneaux de chantiers, contribution aux actions de promotion du réseau de transports publics régional, etc.) sont inclus (1% du montant des travaux TTC).

### Charges d'exploitation annuelles

Les frais d'entretien supplémentaires devraient surtout se situer au niveau de la réfection des marquages que nous estimons à CHF 2'000.- par année en moyenne.

## **Aspects du développement durable**

### Dimension économique

Grâce à l'effort collectif consenti par les communes du district, les frais d'études et les coûts des aménagements d'infrastructures à notre charge sont réduits. De plus, ce projet contribue à l'amélioration de la mobilité, facteur contribuant au dynamisme économique.

### Dimension sociale

La réorganisation du réseau de transports publics régional est un projet de solidarité régionale qui permet de bénéficier d'un grand réseau cohérent et équilibré. Par ailleurs, une meilleure offre régionale des transports publics garantit une amélioration de la mobilité pour tous et dispense de la nécessité de posséder un véhicule individuel pour pouvoir habiter dans certains secteurs du district.

### Dimension environnementale

Assurer le rabattement des pendulaires vers la gare de Coppet et offrir une alternative à l'utilisation systématique d'un véhicule individuel sont au bénéfice des citoyens. Cette réorganisation des transports publics a une forte action environnementale qui permet de préserver le district des nuisances sonores et de la pollution de l'air induites par le trafic individuel motorisé.

## **Conclusions**

La concrétisation du programme de réorganisation des transports publics est prévue en plusieurs étapes et s'articule principalement autour de l'offre ferroviaire des CFF qui s'améliore progressivement selon les projets CEVA (Liaison ferroviaire entre Cornavin, les Eaux Vives et Annemasse) et Léman 2030.

L'aménagement de l'arrêt de bus de la route de la Chataigneriaz et l'adaptation du dispositif de ralentissement des véhicules participent ainsi à l'objectif global de rééquilibrage des modes de déplacement en faveur des transports publics et de la mobilité douce.

L'effort collectif est considérable pour mener à bien ce projet majeur et pour accompagner le développement du district, tout en préservant la qualité de vie de ses habitants. Il nécessite un engagement politique fort et une étroite collaboration entre les communes, le Conseil régional et les services techniques qui doivent assurer le pilotage des études et la réalisation des transports publics régionaux sur le territoire communal.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### ***Le Conseil communal de Founex,***

- Vu le préavis N° 38/2011-2016 concernant une demande de crédit, d'un montant de CHF 275'000.00 TTC, nécessaire à la réalisation des mesures d'aménagement pour les transports publics dans le hameau de Châtaigneriaz
- ouï le rapport de la Commission des routes,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que le dit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. D'adopter le préavis municipal N° 38/2011-2016 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 275'000.00 TTC, nécessaire à la réalisation des mesures d'aménagement pour les transports publics dans le hameau de Châtaigneriaz,
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 275'000.00 TTC, étant entendu que le Conseil Régional participera à raison d'un montant de CHF 111'000.00,
3. De faire réaliser les travaux décrits ci-dessus,
4. De financer le solde à charge de la commune, soit un montant de CHF 164'000.00, par la trésorerie courante,
5. D'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 02 décembre 2013 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

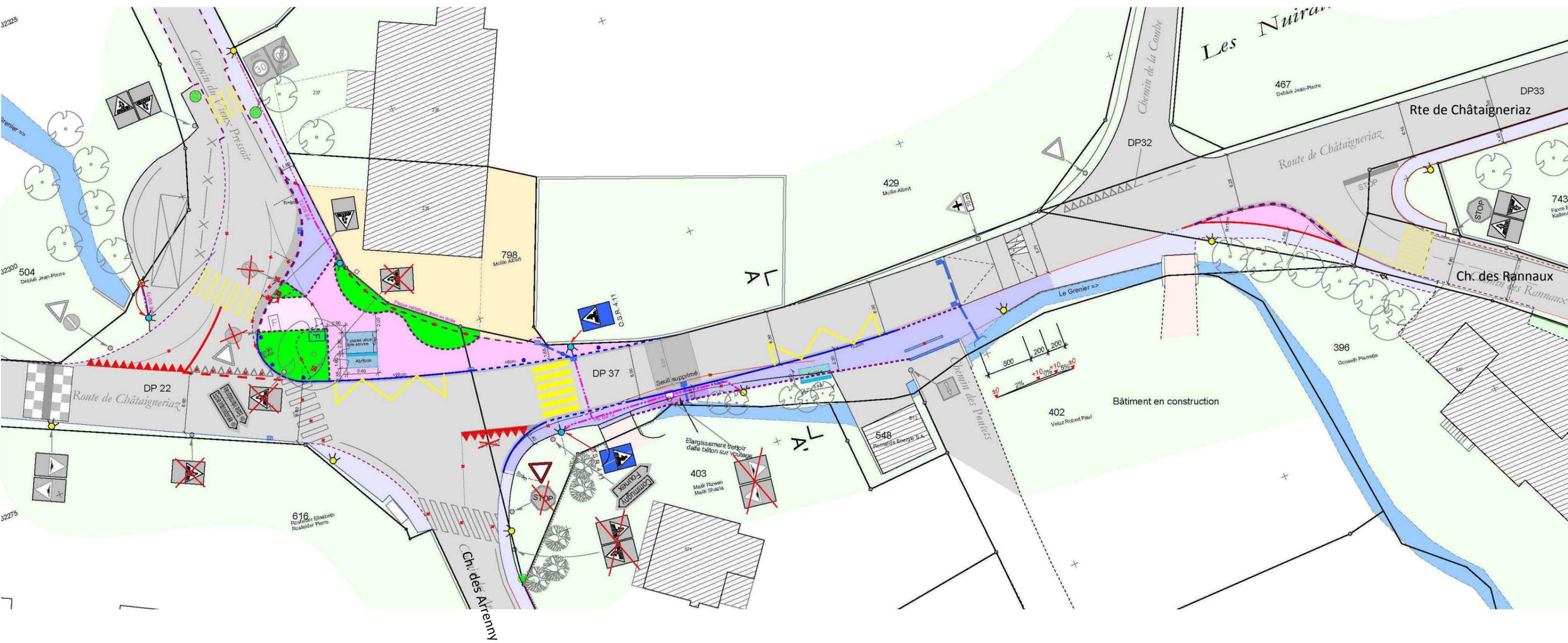
la Secrétaire :

François Debluë

Claudine Luquiens

le Municipal :

Jean-Pierre Debluë



## **Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N° 38/2011-2016 concernant une demande de crédit, d'un montant de CHF 275'000.—TTC, nécessaire à la réalisation des mesures d'aménagement pour les transports publics dans le hameau de Châtaigneriaz**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 9 décembre 2013 à la Maison de commune, les membres de la commission des routes et ceux de la commission des finances se sont réunis à la demande de la Municipalité représentée par Monsieur François Debluë, Syndic, et Monsieur Jean-Pierre Debluë, Municipal. Monsieur Jean-Pierre Debluë a présenté le projet.

Après les questions posées et suite aux réponses obtenues, nous avons pu en débattre lors de la séance de la commission des finances de ce même 9 décembre 2013. Des informations complémentaires ont été demandées à la Municipalité, sous la forme de l'accès aux soumissions obtenues par le Conseil régional, pour consultation. Ces documents ont été étudiés par un membre de la commission des finances le 9 janvier 2014. Sur la base de ces informations, notre commission a pu rédiger un rapport qui a été distribué pour la séance du conseil communal du 27 janvier 2014.

La Municipalité, par la voix de notre Syndic, a lors de ce conseil spontanément décidé de reporter le préavis, afin de permettre une réactualisation des offres à la lumière des remarques du rapport de la commission des finances. Afin de gagner du temps, la mise à l'enquête en parallèle a été convenue.

En date du 18 février 2014, la commission des finances a reçu le nouveau tableau comparatif des offres réactualisées par les différents soumissionnaires. Ce tableau correspondait au procès-verbal de l'ouverture des offres consignait uniquement le montant de celles-ci après vérification des calculs. Le tableau a été établi par le bureau d'ingénieurs conseils Bovard & Nickl.

La commission des finances a sollicité le greffe afin de pouvoir consulter les nouveaux dossiers, ce qui fut fait le 20 février 2014. A l'issue de cette étape il a été demandé par la commission en date du 4 mars 2014, que des informations complètes, résultats de l'application stricte du processus d'appel d'offres tel que stipulés auprès des soumissionnaires (conformément aux dispositions de la loi et accords inter-cantonaux), puissent être consultées. Ce processus a été finalisé le 4 mars et le 5 mars les informations complètes ont été mises à la disposition de la commission des finances.

Il est à noter que la commission des routes avait soumis son propre rapport sur la nature des travaux à l'occasion du conseil communal du 27 janvier 2014.

### **Préambule :**

Le projet de réalisation des mesures d'aménagement pour les transports publics dans le hameau de Châtaigneriaz est un projet qui représente la continuation des projets déjà réalisés au sein du village, en particulier dans la Grand'Rue par la création d'abris et d'arrêts de bus. Ces projets sont envisagés dans le cadre d'une politique et de choix concertés avec le Conseil régional. Cette phase, qui aurait pu se faire en même temps que les aménagements déjà réalisés, a connu du retard du fait d'un désaccord sur les choix stratégiques de réalisation des aménagements à Châtaigneriaz.

La démarche qu'a connue la création du préavis a mis en présence un nombre d'instances nombreuses et le processus d'appels d'offres a été délégué par notre Municipalité aux soins du Conseil régional qui lui-même a mandaté des bureaux d'études.

## Projet :

L'implantation d'un arrêt de bus à Châtaigneriaz pour la ligne TPN 813 qui relie Chavannes-des-Bois-Coppet-Crassier s'inscrit dans le cadre du programme régional de réorganisation des transports publics 2011-2015. Le Conseil régional du district de Nyon pilote la réalisation des mesures constructives nécessaires à la mise en œuvre de ce programme dont la première étape s'est concrétisée au dernier changement d'horaires le 9 décembre 2012.

Le financement est régi par le préavis régional no. 60-10 qui définit une clé de répartition entre la région et la commune territoriale. La part régionale est financée par un fonds de solidarité régional destiné au programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015. La participation financière de notre commune, soit CHF 31.00 par habitant et par an pour les cinq années de mise en place du programme, a déjà été acceptée par notre Conseil communal. Le solde du projet est financé par notre commune. Le montant total du budget est cependant payé par notre Commune, qui devra ensuite se faire rembourser la partie assurée par le Conseil régional.

## Coût des travaux :

La commission des finances a consulté le tableau comparatif des soumissions génie civil établi par le comité d'évaluation des offres en date du 4 mars 2014. Celui-ci fait état de l'analyse multicritères que la commission des finances avait souhaité pouvoir consulter à l'issue du processus d'appel d'offres.

Celui-ci fait ressortir les notes suivantes :

Entreprises	Girardi S.A.	B	C	D	E
Total des Points	430	331.90	346.06	411.53	261.48
Classement nouveau	1er	4ème	3ème	2ème	5ème
Classement précédent*	1er	2ème	3ème	4ème	5ème

\* : basé sur le prix uniquement

L'offre forfaitaire de l'entreprise Girardi S.A. s'élève à CHF 150'000.— et se trouve être aussi la moins-disante pour les travaux de génie civil.

Le budget présenté par le préavis no. 38/2011-2016 indique une somme de CHF 150'000.— HT uniquement pour les travaux de génie civil « arrêt + ilôt ».

Le solde du budget (qui inclut une réserve globale pour imprévue de CHF 20'350.—) et qui traite de travaux hors génie civil, se monte à CHF 125'000 TTC. Cette partie du budget n'a pas été l'objet de documents d'offres soumis à la commission des finances

## Conclusion :

Selon le tableau compilé par la commission des offres, résultat d'un processus complet et conforme à l'appel d'offres, l'entreprise Girardi S.A. a obtenu la meilleure évaluation. Elle est de plus la moins-disante.

Compte tenu de ce qui précède, et en rappelant que la Commission des routes remet son propre rapport sur le présent préavis, la Commission des finances vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter le préavis municipal n° 38/2011-2016 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 275'000 TTC nécessaire à la réalisation des mesures d'aménagement pour les transports publics dans le hameau de Châtaigneriaz, en approuvant les décisions suivantes :

1. Adopter le préavis municipal No. 38/2011-2016 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 275'000.—TTC, nécessaire à la réalisation des mesures d'aménagement pour les transports publics dans le hameau de Châtaigneriaz,
2. Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 275'000.—TTC, étant entendu que le Conseil Régional participera à raison d'un montant de CHF 111'000.—
3. Faire réaliser les travaux décrits dans le préavis
4. Financer le solde à charge de la Commune, soit un montant de CHF 164'000.—par la trésorerie courante,
5. Amortir cet investissement sur une durée de 10 ans.

Fait à Founex, le 6 mars 2014

Les membres de la Commission des finances :

Claude BRIFFOD

Denis LEHOUX

Cyril JAQUET

Simon VAUCHER

Hervé MANGE

**Rapport de la Commission des routes concernant le:**  
**Préavis municipal N° 38 / 2011-2016, concernant une**  
**demande de crédit, d'un montant de CHF 275'000.00 TTC,**  
**nécessaires à la réalisation des mesures d'aménagement**  
**pour les transports publics dans le hameau de**  
**Châtaigneriaz**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la Commission des routes se sont réunis le 9 décembre 2013 afin d'examiner le préavis municipal N° 38/2011-2016, qui nous a été présenté par M. Jean-Pierre Deblue, Municipal.

**A. Préambule**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme régional de réorganisation des transports publics 2011-2015. Nombre de mesures ont déjà été réalisées conformément à une décision du Conseil datant de 2012. Seul l'arrêt de bus à Châtaigneriaz, aménagé de manière provisoire, devait encore être finalisé et fait l'objet de ce préavis.

**B. Projet**

Le projet comprend principalement, en partant du Jura direction lac :

1. une placette piétonne arborisée avec un abribus. (la case bleue représente feu l'abri « vélopass » et ne doit pas être considérée)
2. un nouveau « céder le passage » venant du chemin des Arrenny, justifié par la bonne visibilité que procure l'endroit.
3. Un nouveau passage piéton qui correspond beaucoup mieux au flux des piétons du trottoir à droite vers l'arrêt de bus opposé.
4. Un réaménagement dudit trottoir pour élargir un peu la route de Châtaigneriaz là où les croisements étaient difficiles. L'emprise du trottoir sera prise côté ruisseau, ce qui ne réduira pas sa largeur.
5. Un déplacement du ralentisseur côté lac, plus en aval, pour mieux protéger la zone amont.

6. La zone en rouge du chemin des Rannaux sur le plan, actuellement plantée, sera rendue à la circulation au raz du trottoir afin de permettre aux bus de tourner même s'il y a des véhicules qui attendent pour s'engager dans l'autre sens.

### **C. Remarques**

Ce projet a été travaillé par le Conseil Régional et la Municipalité, de concert avec les services de l'Etat ainsi qu'avec plusieurs organismes concernés. La Commission ne peut que prendre acte. La question de déplacer les arrêts de bus en marge de la circulation pour mieux permettre le passage, a été balayée par la volonté des autorités de donner la priorité aux transports publics. La Commission, suite aux réponses apportées à ses questions, a pu se convaincre du bien-fondé de ce projet.

### **D. Conclusion**

La Commission des routes approuve le projet tel que présenté par la Municipalité et vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter le préavis municipal N° 38/2011-2016, concernant une demande de crédit de CHF 275'000.00 TTC nécessaires à la réalisation des mesures d'aménagement pour les transports publics dans le hameau de Châtaigneriaz.

Ainsi fait à Founex, le 12 décembre 2013

Pour la Commission des routes :

Lucien Ferrari

Robert Veluz

Rui Silva Martins

Philippe Magnenat

Thierry Rosselet